



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

28 avril 2010

DAFALGAN PEDIATRIQUE 3 POUR CENT, solution buvable
B/1 flacon de 90 ml (CIP : 351 970.2)

DAFALGAN 80 mg, poudre effervescente pour solution buvable en sachet-dose
B/12 (CIP : 339 053.3)

DAFALGAN 150 mg, poudre effervescente pour solution buvable en sachet-dose
B/12 (CIP : 339 056.2)

DAFALGAN 250 mg, poudre effervescente pour solution buvable en sachet-dose
B/12 (CIP : 340 039.0)

DAFALGAN 80 mg, suppositoire
B/10 (CIP : 339 055.6)

DAFALGAN 150 mg, suppositoire
B/10 (CIP : 339 057.9)

DAFALGAN 300 mg, suppositoire
B/10 (CIP : 339 058.5)

DAFALGAN CODEINE, comprimé effervescent sécable
B/16 (CIP : 333 167.7)
B/100 (CIP : 556 126.9)

Laboratoire BRISTOL – MYERS SQUIBB

Motif de la demande : changement de dénomination.

Ces spécialités étaient exploitées sous le nom de :

- EFFERALGAN PEDIATRIQUE 3 POUR CENT, solution buvable,
- EFFERALGAN 80 mg, 150 mg et 250 mg, poudre effervescente pour solution buvable en sachet,
- EFFERALGAN 80 mg, 150 mg et 300 mg, suppositoire
- EFFERALGAN CODEINE, comprimé effervescent sécable.

Elles seront désormais exploitées sous le nom de :

- DAFALGAN PEDIATRIQUE 3 POUR CENT, solution buvable,
- DAFALGAN 80 mg, 150 mg et 250 mg, poudre effervescente pour solution buvable en sachet,

- DAFALGAN 80 mg, 150 mg et 300 mg, suppositoire
- DAFALGAN CODEINE, comprimé effervescent sécable.

Dont acte.

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique